



CA 2021

COMPTE ADMINISTRATIF

VILLE DE LAVAL

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement	2
1.1.	Les produits de fonctionnement	2
1.1.1.	Les impôts et taxes	3
1.1.2.	Les dotations et subventions	6
1.1.3.	Les produits des services et du domaine	9
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement	12
1.2.	Les dépenses de fonctionnement.....	13
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	14
1.2.2.	Les charges à caractère général.....	16
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante	19
1.2.4.	Les charges financières	21
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles et provisions	21
2.	La dette.....	22
3.	les indicateurs de gestion	25
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion	25
3.2.	La capacité de désendettement	26
4.	la section d'investissements.....	27
4.1.	Les ressources propres d'investissement (RPI).....	27
4.2.	Les investissements	27
4.3.	Le financement des investissements.....	29
5.	Focus sur l'impact de la crise sanitaire.....	29
6.	Le budget parking	30

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les produits de fonctionnement

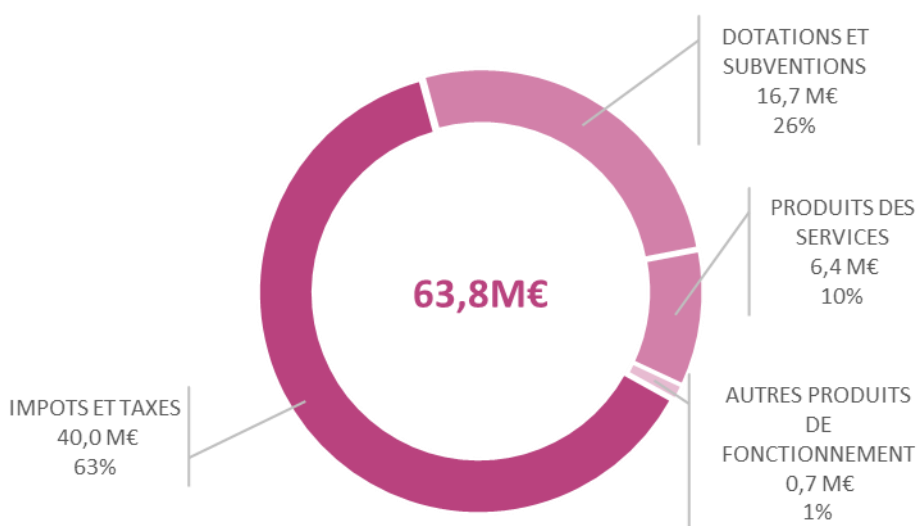
REPÈRES

En €/hab	Laval	Montant moyen strate National*
Ressources fiscales	766	1161
Dotations et participations	321	316
Ventes et autres produits courants	132	144
Produits réels financiers	1	4
Produits réels exceptionnels	2	19

* Strate de référence - régime fiscal FPU - Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Population de Laval en 2021 : 52 206 habitants

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 403	6 351	99%	6 120	231	3,8%
72-TRAVAUX EN REGIE	190	182	96%	254	-72	-28,4%
73-IMPOTS ET TAXES	38 445	40 016	104%	38 397	1 619	4,2%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 392	16 744	102%	17 013	-269	-1,6%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368	348	95%	450	-102	-22,7%
76-PRODUITS FINANCIERS	62	63	102%	68	-4	-6,4%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	116	5775%	64	52	81,8%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-65	-42	64%	-60	18	-30,7%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	61 797	63 778	103%	62 305	1 474	2,4%

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 63,9 M€ en 2021, soit 1 222 € par habitant contre 1 632 € par habitant pour la strate démographique de la commune. Ils se composent principalement des impôts et taxes (63 %), des dotations et subventions (26 %) et des produits des services et du domaine (11 %).

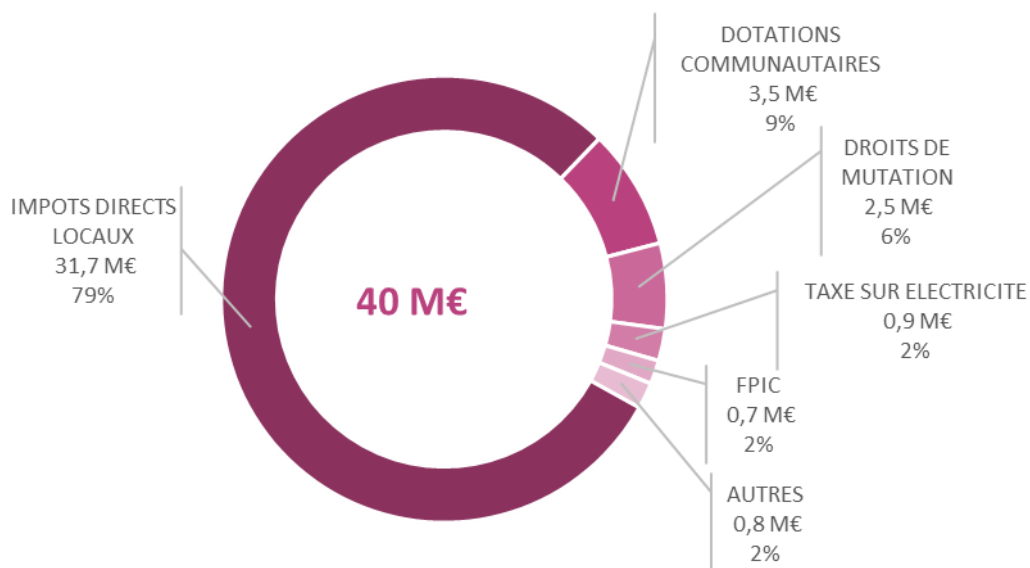


Par rapport à 2020, ils sont en augmentation de 2,4 % ce qui s'explique principalement par la fin de la crise sanitaire, permettant le retour à une activité normale des services et une bonne dynamique fiscale.

1.1.1. Les impôts et taxes

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	27 114	31 661	117%	30 663	998	3%
TAXE D'HABITATION	434	712	164%	13 076	-12 364	-95%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	30 600	30 806	101%	17 292	13 514	78%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	100	116	116%	109	7	6%
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	0	29	s.o.	186	-157	-84%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	0	-2	s.o.	0	-2	s.o.
AUTRES RECETTES FISCALES	3 076	4 152	135%	3 413	739	22%
DROITS DE MUTATION	1 500	2 474	165%	1 946	528	27%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	900	925	103%	889	36	4%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	560	102%	412	147	36%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	60	108	180%	61	47	76%
DROITS DE PLACE	53	57	107%	42	15	35%
AUTRES	13	29	225%	62	-33	-53%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	3 485	3 486	100%	3 571	-85	-2%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 294	3 294	100%	3 380	-85	-3%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	191	191	100%	191	0	0%
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	690	690	100%	690	0	0%
ATTRIBUTION	750	729	97%	750	-21	-3%
CONTRIBUTION	-60	-39	65%	-60	21	-35%
TOTAL	34 365	39 988	116%	38 337	1 651	4%

Les impôts et taxes ont généré 40 M€ de recettes, provenant des impôts directs locaux (31,76 M€), des dotations communautaires (3,5 M€), des droits de mutations (2,5 M€), de la taxe sur l'électricité (0,9 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,7 M€.



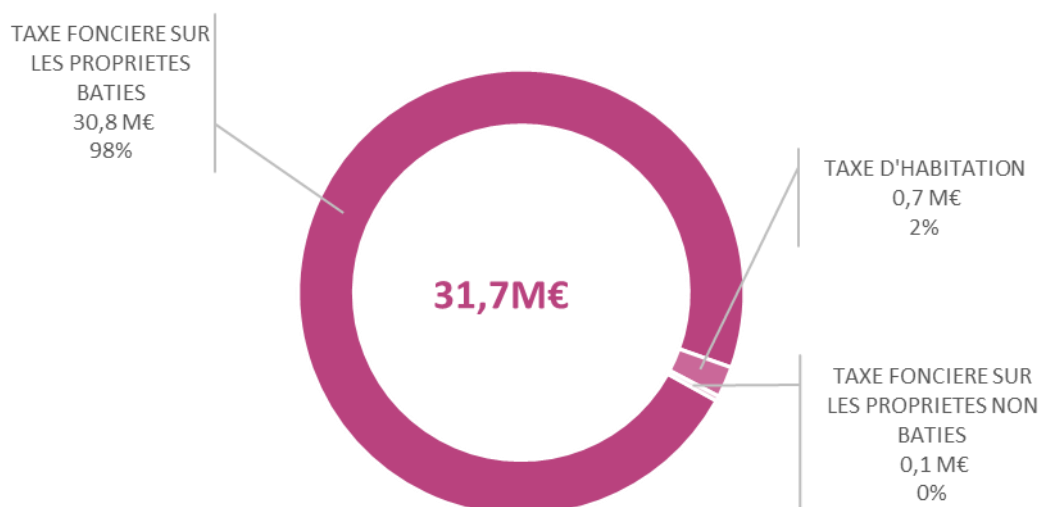
Par rapport à 2020, les impôts et taxes progressent sensiblement, de 4,3 %. Ce dynamisme résulte de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la bonne dynamique des droits de mutation, conséquence d'un niveau record de transactions immobilières.

1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement pris par la nouvelle équipe municipale, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2021.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020, la commune perçoit la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. En 2021, son produit s'est élevé à 30,8 M€, soit 98 % des impôts directs locaux de la commune. Les 2 % restants sont issus de

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,7 M€) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (0,1 M€).



Par rapport à 2020, les impôts directs locaux progressent de 3,3 %, un niveau supérieur à la moyenne des six dernières années (1,7%), mais il s'agit, du fait de la réforme précitée, d'une augmentation artificielle accompagnée de la diminution des compensations fiscales pour partie.

Le nombre de foyers fiscaux de la commune s'élève à 30 044. 54 % de ces foyers sont non imposables, un niveau légèrement supérieur à la moyenne nationale (53,3 %). Le revenu fiscal moyen par foyer en 2021 est de 24 114 € à Laval quand la moyenne de la strate se situe à 26 459 €.

- **La taxe foncière sur les propriétés bâties**

L'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties comprend les logements, les commerces, les locaux professionnels et industriels. Le mode de détermination de la base imposable dépend du type de catégorie du local.

Pour les logements, elle repose sur la surface, le confort du logement (appartement ou maison), la localisation, l'entretien du bâti et du classement dans une catégorie tarifaire. Ces éléments déterminent la valeur locative qui fait l'objet d'un abattement de 50%.

Pour les locaux commerciaux et professionnels, elle dépend des surfaces en distinguant la partie principale des annexes couverts ou non (réserves,...) et le stationnement couvert ou non. Le tarif servant à l'évaluation dépend du type de local professionnel (magasin sur rue, magasin appartenant à un ensemble commercial, bureaux récents, hôtels confort...).

Pour les locaux industriels, elle repose sur une méthode comptable.

La somme des bases imposables de ces différents locaux forme la base brute de la taxe. Elle s'élève à 67,76 M€ pour 2021. Cette base brute fait l'objet de réductions :

- exonération de 2 ans pour les logements acquis au moyen d'un prêt aidé (0,34 M€),
- exonération de 15 à 30 ans pour les logements sociaux (1,49 M€),
- exonération pour les personnes âgées modestes (0,80 M€),
- exonération des logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la ville (1,1 M€).

Ces différentes exonérations conduisent à une base imposable de 64 M€ dont 41,4 M€ au titre des logements ordinaires (64,7 %), 5,4 M€ pour les logements à caractères social (8,4 %), 14,8 M€ pour les locaux commerciaux et industriels (23,1 %) et 4,7 M€ pour les locaux industriels (3,8 %).

Après application du taux de 45,97%, le produit s'élève à 30,806M€.

Le produit de foncier bâti de la ville de Laval est de 1 227 € par habitant quand la moyenne nationale de sa strate est de 1 645 €.

- **La taxe d'habitation**

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires sont assujetties à cet impôt. Elles représentent 3,4 % des 26 384 logements de la commune. La base imposable nette s'est élevée à 3,6 M€. Après application du taux de 19,96%, le produit s'élève à 0,712M€.

Le montant par habitant est de 14 € quand la moyenne de la strate est de 42 €.

1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence.

En 2021, elle a diminué de 0,85 M€ du fait du transfert des eaux pluviales (-0,74 M€), du transfert de la compétence Théâtre (-0,601 M€) et du transfert, en section d'investissement, de la participation de la commune à la construction du Quarante, le nouveau conservatoire de musique et de danse (+0,59 M€).

La dotation de solidarité communautaire (DSC) correspond au partage de la croissance de la fiscalité perçue par Laval Agglomération. C'est une dotation facultative. Elle a été gelée jusqu'en 2019 et de nouvelles règles de partage ont été instaurées à compter de 2020 conduisant à une DSC de 0,19 M€. Son montant a été reconduit en 2021 dans l'attente de la révision du Pacte financier et fiscal, actuellement en discussion au sein de l'agglomération.

1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés, en 2021, à 2,47 M€.

Par rapport à 2020, ils sont en nette progression de 27 % ; une évolution constatée également au niveau national où ils gagnent 24 % après un recul de 2 % en 2020. Le marché de l'immobilier a profité à plein des taux d'intérêt bas et de la reprise économique post-covid.

Les droits de mutation sont, depuis plusieurs années, en constante progression et sont passés de 1,28 M€ en 2015 à 2,47 M€ en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 11,7 %, semblable à celle constatée à l'échelle nationale.

1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe sur l'électricité s'est élevée à 0,92 M€ en 2021. Par rapport à 2020, elle est en augmentation de 4 %. Après une tendance à la baisse observée ces trois dernières années, sa progression redevient positive.

1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

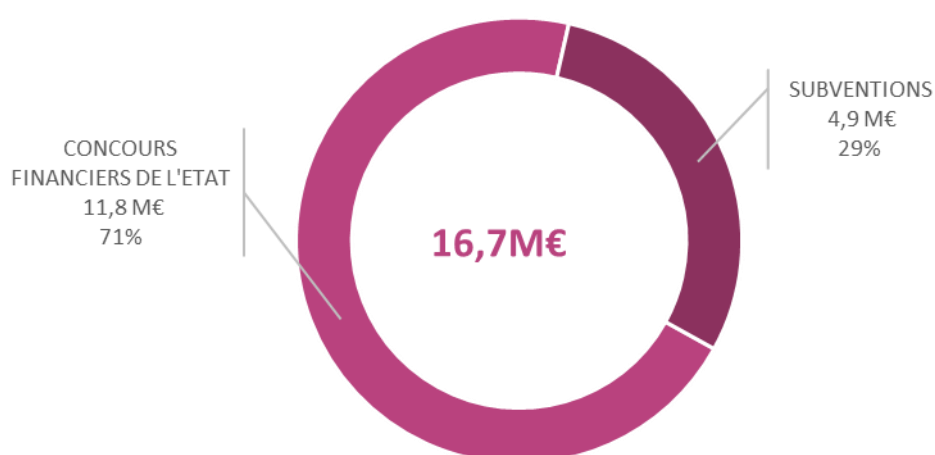
En 2021, l'attribution du FPIC s'est élevée à 0,729 M€. Par rapport à 2020, elle est en diminution de 2,8 % du fait de la revalorisation du coefficient d'intégration fiscale de Laval Agglomération suite à la fusion. La contribution au FPIC s'est élevée à 0,039 M€ en 2021 contre 0,06 M€ en 2020.

Laval Agglomération a voté une répartition dérogatoire afin de permettre à l'ensemble des communes du territoire de maintenir le niveau de recettes 2020. Pour la ville de Laval, le montant net s'élève à 0,69 M€.

1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT	11 812	11 811	100%	12 151	-339	-3%
DOTATION FORFAITAIRE	7 583	7 583	100%	7 623	-40	-1%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 156	2 156	100%	2 036	120	6%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	800	800	100%	734	67	9%
COMPENSATION TAXE D'HABITATION	0	0	s.o.	1 607	-1 607	-100%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 267	1 264	100%	142	1 122	788%
FCTVA	6	7	122%	8	-1	-8%
SUBVENTIONS	4 579	4 933	108%	4 863	70	1%
PETITE ENFANCE	2 060	2 253	109%	2 415	-162	-7%
ENFANCE JEUNESSE	1 737	1 722	99%	1 827	-104	-6%
VIE DE QUARTIER	124	105	85%	13	93	741%
ACTIVITES CULTURELLES	141	131	93%	212	-81	-38%
GYMNASES	101	87	86%	55	32	58%
ETAT CIVIL	53	53	100%	65	-12	-18%
CENTRE DE VACCINATION	118	299	253%			s.o.
APPRENTISSAGE	0	21	s.o.			s.o.
AUTRES	245	262	107%	277	-15	-6%
TOTAL	16 391	16 744	102%	17 013	-269	-2%

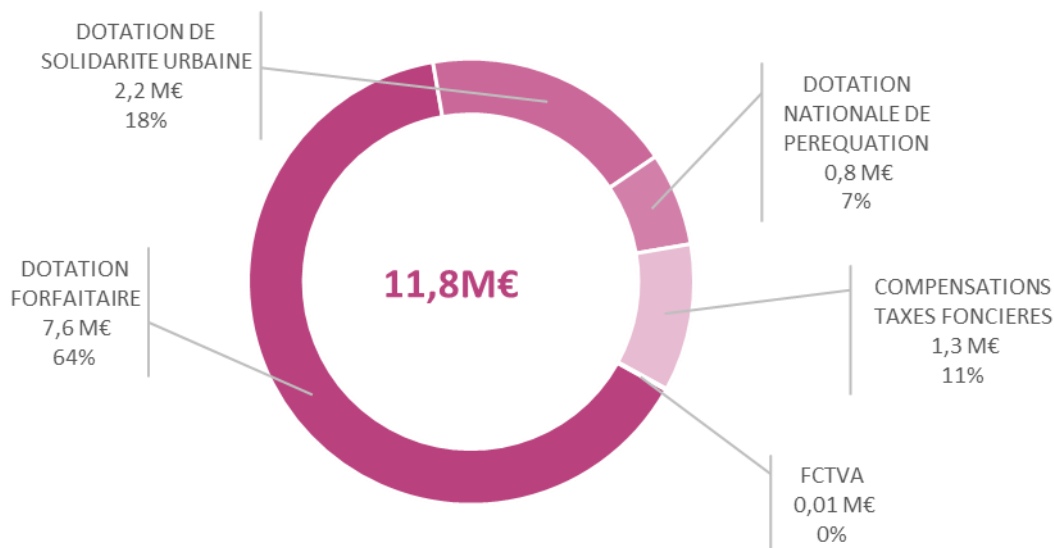
Les dotations et subventions ont atteint, en 2021, 16,7 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (11,8 M€) et des subventions (4,9 M€).



Par rapport à 2020, elles sont en diminution de 2 %. Cette baisse résulte de la suppression de la compensation de la taxe d'habitation. En effet, l'Etat ne verse plus de compensation des bases exonérées de taxe d'habitation. Au moment du transfert de la part départementale du foncier bâti, il a majoré le coefficient de correction pour tenir compte de ce produit.

1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la dotation forfaitaire (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine (2,2 M€), de la dotation nationale de péréquation (0,8 M€) et des compensations des taxes foncières (1,3 M€).



Les concours financiers de l'Etat diminuent en 2021 de 2,8 % malgré la progression de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation.

- **La dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat. Elle a représenté 7,58 M€ en 2021.

Elle dépend de l'évolution de la population de la commune. Ainsi, les baisses successives du nombre d'habitants à Laval se sont traduites par une baisse de la dotation ces dernières années. Par ailleurs, cette dotation fait l'objet d'un écrêtement qui a vocation à renforcer la péréquation. Le montant de cet écrêtement est alors fonction de la population et de la richesse fiscale de la commune.

Ces deux facteurs ont conduit à une diminution de la dotation de 0,5 % en 2021.

- **La dotation de solidarité urbaine**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,
- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires des A.P.L.
- le revenu imposable moyen de la population ;

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe au 341^{ème} rang en 2021, en progression par rapport à 2020 où elle était située au 350^{ème} rang. Cette progression s'explique par une évolution favorable de différents critères par rapport aux autres collectivités à l'exception du revenu imposable.

La dotation s'est alors fixée à 2,15 M€, en progression de 5,9 % par rapport à 2020.

- **La dotation nationale de péréquation**

La ville de Laval est éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP) dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. S'attendant en 2012 à un impact important du changement de mode de calcul du potentiel financier, le législateur a introduit un dispositif d'encadrement : la dotation ne peut pas baisser de plus de 10 % ni augmenter de plus de 20 %.

Pour la ville de Laval, la réforme avait eu un impact très favorable faisant que depuis cette date, la dotation progressait chaque année de 20%. En 2021 la progression se limite à 9,1%.

- **Les compensations des taxes foncières**

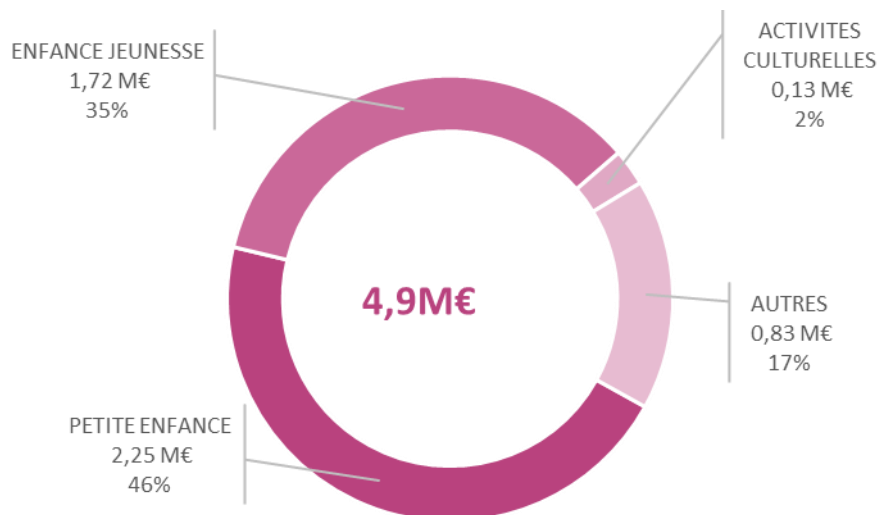
La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40%,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20%.

En 2021, ces compensations se sont élevées à 1,26 M€, en très forte hausse par rapport à 2020 du fait du transfert de la part départementale du foncier bâti suite à la suppression de la taxe d'habitation.

1.1.2.2. Les subventions

Les subventions perçues s'élèvent à 4,93 M€ et concernent essentiellement la petite enfance (2,25 M€), l'enfance jeunesse (1,72 M€) et le centre de vaccination (0,3 M€ dont 0,01M€ de la Région et 0,29 de l'ARS). Des compléments de recettes seront versés en 2022, 0,2M€ se rattachant à l'exercice 2021 et 0,1M€ pour les deux premiers trimestres de 2022.

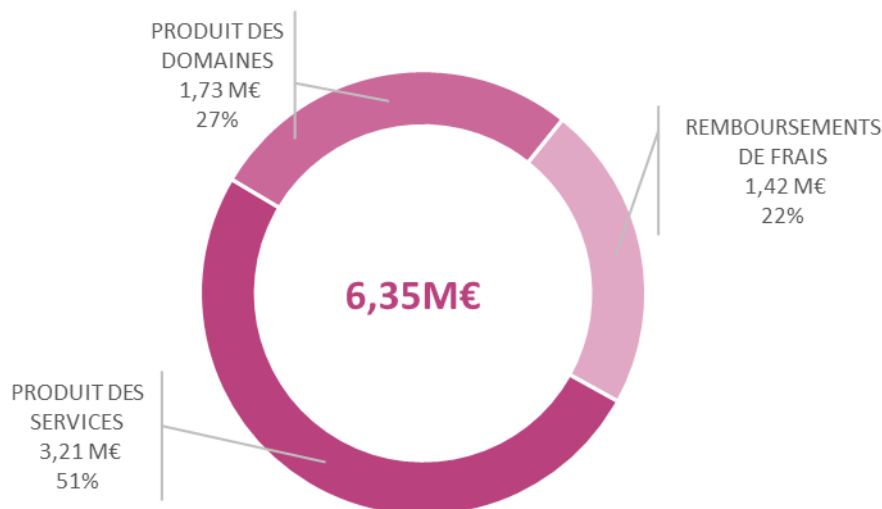


Par rapport à 2020, les subventions sont en augmentation de 1,4%. Les montants approchent ceux de 2019 avant la crise sanitaire.

1.1.3. Les produits des services et du domaine

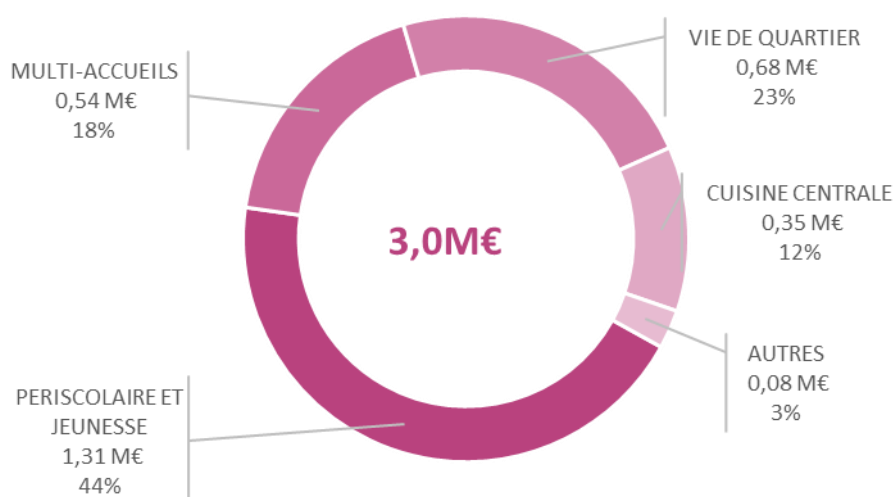
en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
PRODUIT DES SERVICES	3 621	3 207	89%	2 956	250	8,5%
PERISCOLAIRE ET JEUNESSE	1 735	1 449	84%	1 307	143	10,9%
MULTI-ACCUEILS	732	572	78%	538	34	6,3%
VIE DE QUARTIER	708	723	102%	676	48	7,0%
CUISINE CENTRALE	300	315	105%	353	-38	-10,8%
ACTIVITES CULTURELLES	62	67	108%	21	46	214,8%
AUTRES	84	81	96%	62	19	30,9%
PRODUIT DES DOMAINES	1 586	1 728	109%	1 327	402	30,3%
STATIONNEMENT	1 270	1 305	103%	1 066	240	22,5%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	203	260	128%	125	136	108,7%
CONCESSIONS CIMETIERES	110	160	146%	135	26	19,1%
AUTRES	3	3	106%	2	1	30,5%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 197	1 415	118%	1 836	-421	-22,9%
LAVAL AGGLOMERATION	840	1 033	123%	1 379	-346	-25,1%
ASSOCIATIONS	228	211	93%	237	-26	-10,8%
SPAT	34	72	211%	134	-62	-46,5%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	0	0	s.o.
CCAS	64	64	100%	59	5	8,2%
LMA	0	0	s.o.	0	0	s.o.
THEATRE	5	9	193%	8	0	4,9%
AUTRES	27	27	102%	20	8	39,0%
TOTAL	6 403	6 351	99%	6 120	231	3,8%

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2021 à 6,35 M€, selon la répartition suivante : produits des services (3,2 M€), produits des domaines (1,73 M€) et remboursements de frais (1,4 M€).



1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse (1,44 M€), des multi-accueils (0,57 M€), de la vie de quartier (0,72 M€) et de la cuisine centrale (0,31 M€).

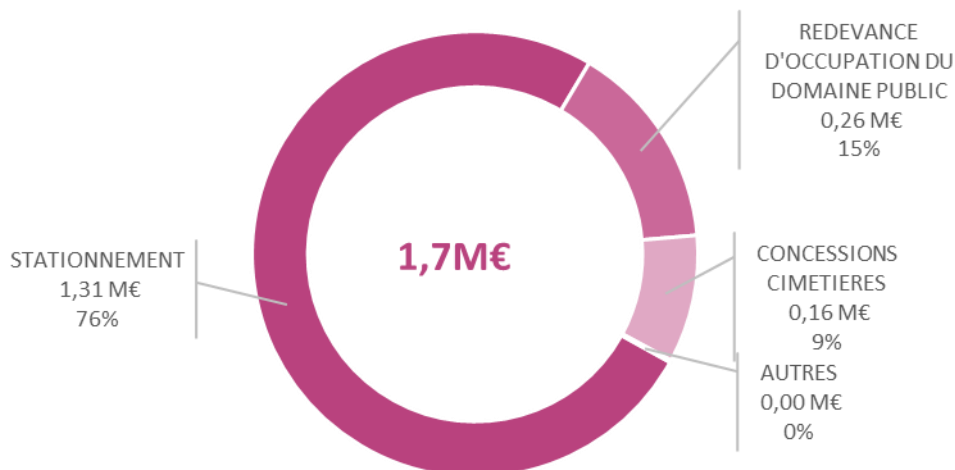


Les produits des services sont en progression de 8,5 %, du fait de la reprise des activités après les confinements successifs. La plus forte progression concerne le domaine du périscolaire et de la jeunesse pour 0,143 M€, soit + 10,9 %.

Pour autant, ils ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise (3,83 M€ en 2019) ni n'atteignent les prévisions du budget primitif (taux d'exécution de 89 %).

1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement (1,03 M€) au titre de la redevance et du forfait post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières (0,16 M€) et les redevances du domaine public (0,26 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils empiètent sur le domaine public (échafaudages,...).

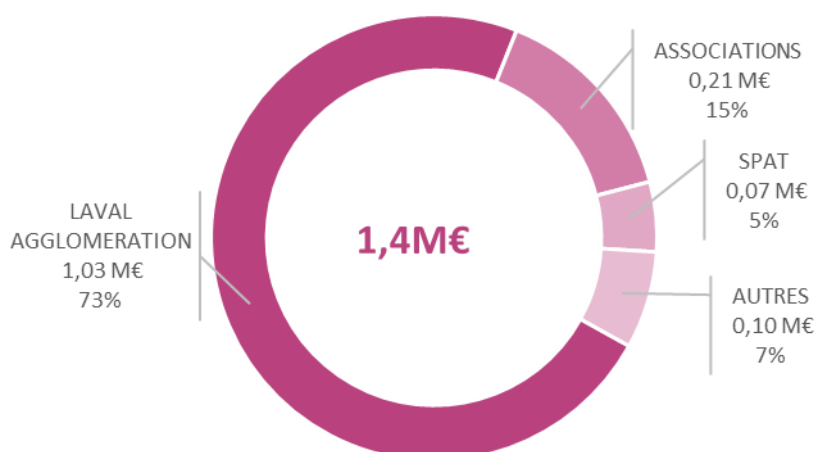


Par rapport à 2020, les produits du domaine sont en forte progression de 30,3 %. Ils dépassent le niveau d'avant crise sanitaire (1,6 M€ en 2019), grâce au stationnement et surtout aux redevances d'occupation du domaine public.

1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent principalement des remboursements par Laval Agglomération au titre du carburant (0,26 M€), la prestation pour les eaux pluviales (0,28 M€), la mise à disposition de personnel (0,3 M€)....

S'y ajoute des remboursements par des associations (0,21 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. A noter également la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,07 M€.

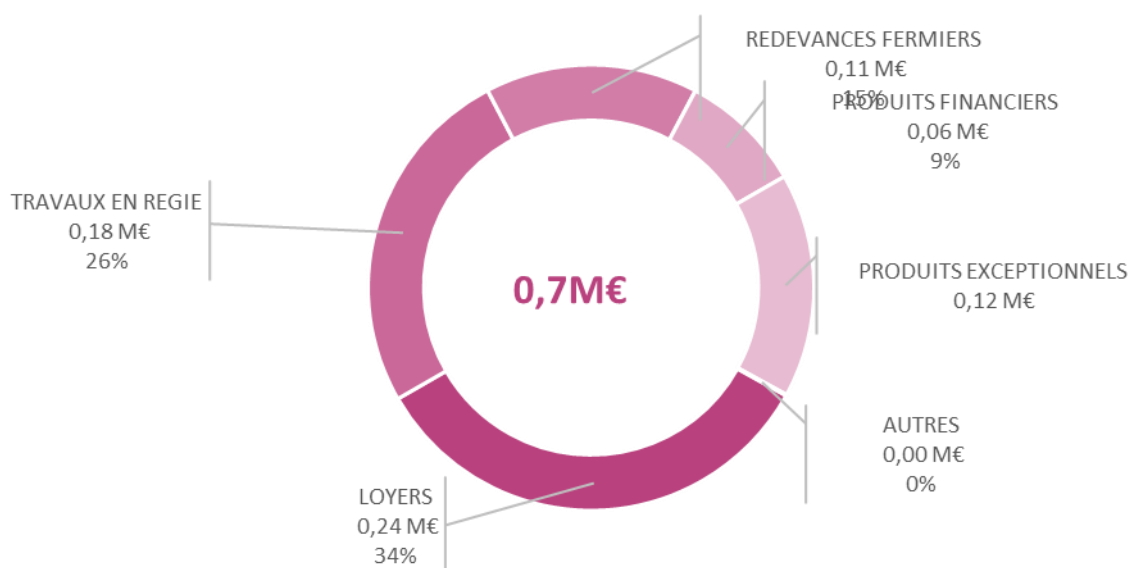


Par rapport à 2020, ils sont en diminution (-22,9 %) du fait d'un retour à un montant normal de remboursement par Laval Agglomération. En effet, en 2020, il y avait eu un rattrapage comptable de plusieurs années.

1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	190	182	96%	254	-72	-28%
LOYERS	257	238	93%	300	-62	-21%
REDEVANCES FERMIERS	106	110	104%	150	-40	-27%
PRODUITS FINANCIERS	62	63	102%	68	-4	-6%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	116	5775%	64	52	82%
AUTRES	0	1	s.o.	1	0	0%
TOTAL	616	709	115%	835	-126	-15%

Les autres produits de fonctionnement s'élève à 0,7 M€ et se composent des loyers perçus (0,24 M€), de la valorisation de la main d'œuvre des travaux en régie (0,18 M€) et des redevances des fermiers (0,11 M€) dont 0,1 M€ au titre du chauffage urbain et 0,01 M€ au titre des commerçants de la Halle St Louis.



Les redevances des fermiers et les loyers sont en diminution. Les produits exceptionnels sont en augmentation du fait de la refacturation des admissions en non-valeur eau et assainissement à Laval Agglomération après le transfert de compétence.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

REPÈRES

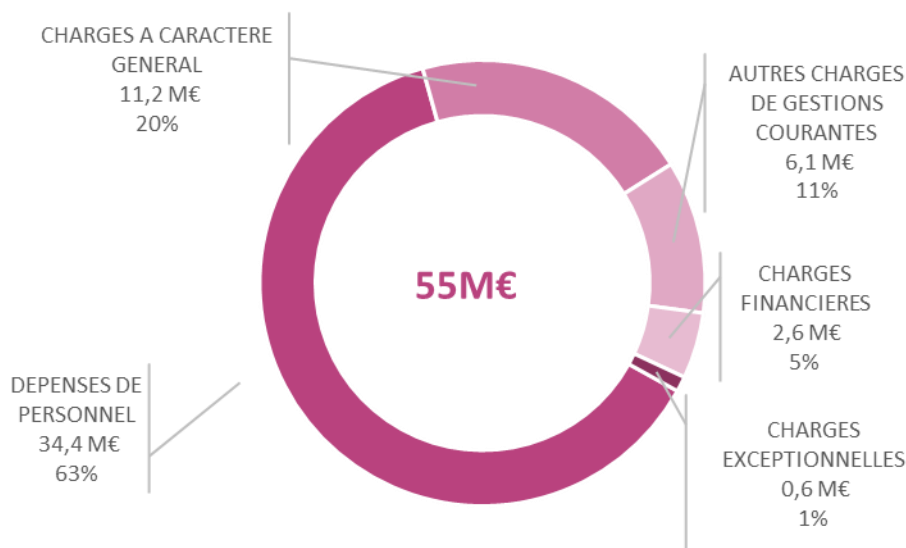
En €/hab	Laval	Montant moyen strate National*
Charges générales	215	289
Charges de personnel	660	840
Charges de gestion courante	117	241
Charges réelles financières	50	28
Charges réelles exceptionnelles	12	15

* Strate de référence - régime fiscal FPU - Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Population de Laval en 2021 : 52 206 habitants

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 106	11 214	93%	9 777	1 437	14,7%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	35 565	34 602	97%	33 634	968	2,9%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 322	6 108	97%	6 622	-514	-7,8%
66-CHARGES FINANCIERES	2 750	2 636	96%	3 172	-537	-16,9%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	652	610	94%	548	62	11,2%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-175	-167	95%	-165	-1	0,8%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	57 221	55 003	96%	53 588	1 414	2,6%

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 55 M€ en 2021, soit 1 054 € par habitant, un niveau inférieur à la moyenne de la strate (1 404 €).

Elles se composent des dépenses de personnel (34,4 M€), des charges à caractère général (11,21 M€), des autres charges de gestion courante (6,12 M€), des charges financières (2,6 M€) et des charges exceptionnelles (0,61 M€).

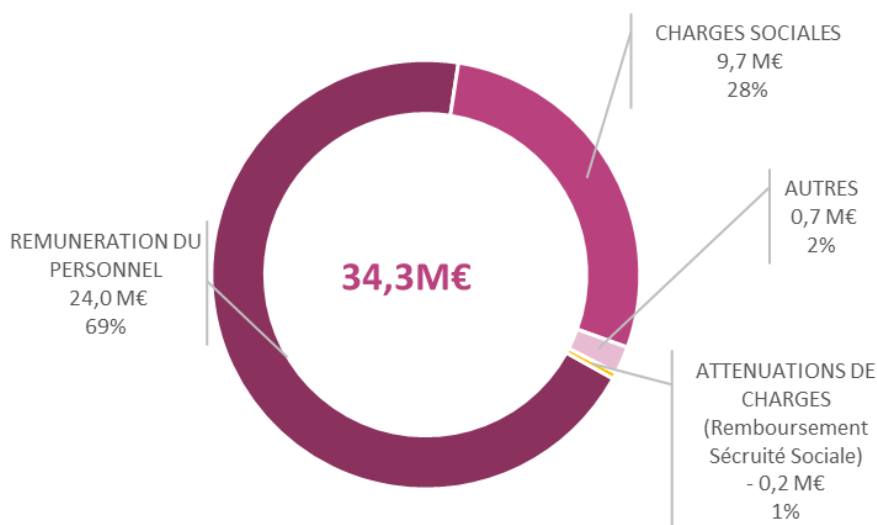


Par rapport à 2020, elles sont en augmentation de 2,6% ce qui s'explique notamment par les charges à caractère général (+ 14,7 %) et les charges de personnel (+ 2,9 %).

1.2.1. Les dépenses de personnel

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
REMUNERATION DU PERSONNEL	24 680	24 008	97%	23 563	445	2%
PERSONNEL TITULAIRE	20 962	20 144	96%	19 900	245	1%
PERSONNEL NON TITULAIRE	3 849	3 951	103%	3 703	248	7%
APPRENTIS	44	80	181%	122	-43	-35%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-175	-167	95%	-162	-5	3%
CHARGES SOCIALES	9 905	9 710	98%	9 506	204	2%
COTISATIONS URSSAF	3 982	3 937	99%	3 822	115	3%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 598	5 423	97%	5 384	38	1%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	151	156	103%	146	10	7%
COTISATIONS AU CNFPT	162	181	112%	146	35	24%
AUTRES	12	14	115%	11	3	30%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	0	s.o.	-3	3	-100%
AUTRES	805	717	89%	400	318	80%
MEDECINE DU TRAVAIL	171	173	101%	167	5	3%
PERSONNEL EXTERIEUR	464	460	99%	145	315	218%
REPAS DES AGENTS	0	49	s.o.	74	-24	-33%
CAPITAL DECES	170	35	21%	14	21	154%
ATTENUATIONS DE CHARGES (Remboursement Sécurité Sociale)	-175	-167	95%	-165	-1	1%
TOTAL	35 215	34 269	97%	33 303	967	3%

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2021 à 34,3 M€, se composent de la rémunération des agents (24 M€), des charges sociales (9,7 M€), de la médecine du travail (0,12 M€), des personnels mis à disposition par Laval Agglomération (0,04 M€), de la participation aux repas des agents (0,03 M€) et de capital décès (0,05 M€).



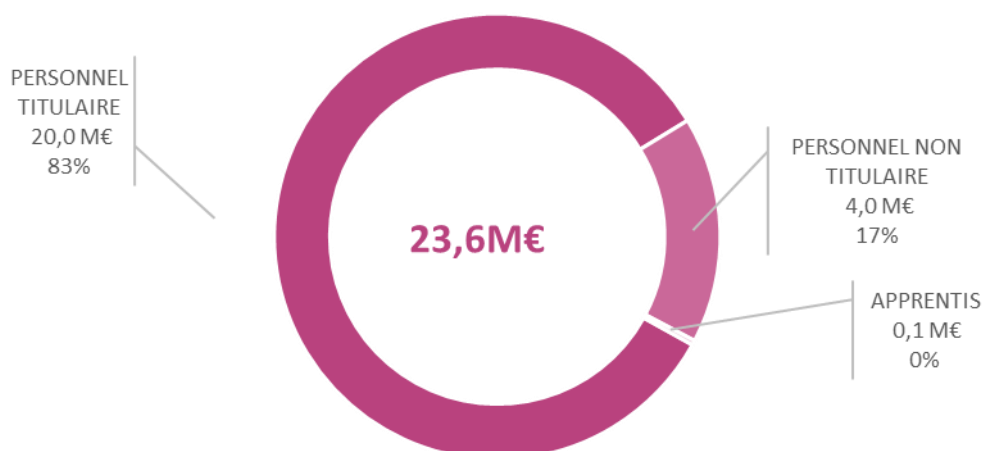
Au compte administratif ces dépenses sont en hausse de 2,9% par rapport à 2020, pour un taux d'exécution de 97 %.

Au 1^{er} novembre 2020, 864 postes permanents sont ouverts et 814 pourvus.

Au 31 décembre 2021, 866 postes permanents sont ouverts et 804 pourvus.

La proximité des données cache des modes de comptage des postes différents. Les données affichées au 31 décembre 2021 sont le fruit d'un travail de fiabilisation des données notamment via un nouvel outil informatique de gestion des postes permettant une automatisation et une simplification du tableau des emplois permanents. Le montant par habitant des dépenses de personnel est de 660 € en 2021 pour la ville de Laval quand le montant moyen de la strate est de 839 €.

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (20,1 M€), les personnels non titulaires (4 M€) et les apprentis (0,1 M€).



Par rapport à 2020 ces dépenses sont en augmentation de 1,9% au total. Les rémunérations des personnels titulaires ont progressé de 1,2%. Cette évolution "classique" en net (cf. ci-dessous concernant le GVT et la dernière phase PPCR) ne reflète donc pas les deux mouvements marquants en 2021: En positif l'effort tout particulier de la collectivité en matière d'avancements de grade et de promotions (237 réalisés sur la Ville en 2021 contre 41 en 2020)..

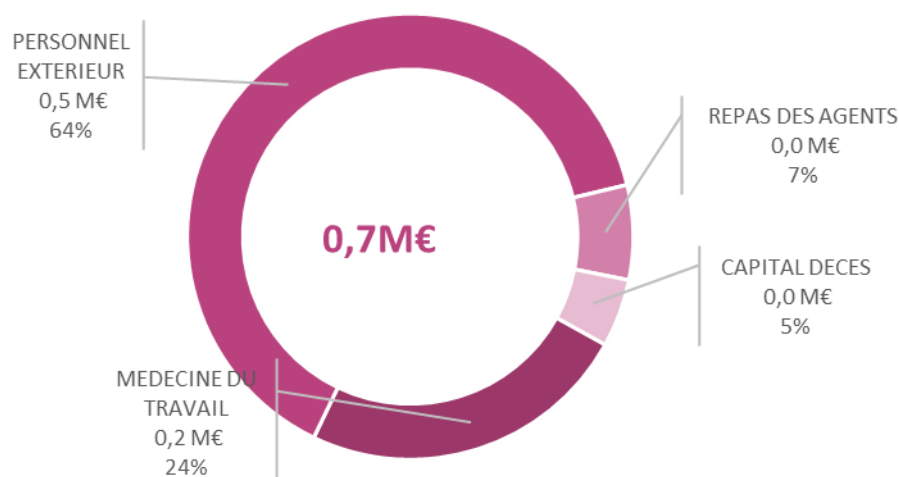
Le taux d'évolution des dépenses relatives aux non-titulaires, si elle peut surprendre avec l'augmentation de 6,7% s'explique d'abord par le niveau exceptionnellement bas de l'année 2020, marquée par de nombreuses fermetures de service, le redéploiement le cas échéant de titulaires non-occupés et donc la chute correspondante du recours aux contractuel.le.s. Pour autant, le même mouvement de pénurie signalé pour les titulaires s'applique pour les non titulaires.

1.2.1.1. Les charges sociales

Les charges sociales, qui s'élèvent à 9,71 M€, suivent la même tendance d'évolution que la rémunération du personnel, à savoir une hausse de 2%.

1.2.1.2. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement de la médecine du travail (0,17 M€), et des personnels extérieurs (0,46 M€). Pour ces derniers, les dépenses sont ventilées entre les activités des maisons de quartier animées par du personnel du PEPS53 (0,05 M€), et des mises à disposition de Laval Agglomération (0,4 M€). Ces mises à disposition concernent les agents de l'urbanisme opérationnel, et le service commun Cabinet créé en 2021.

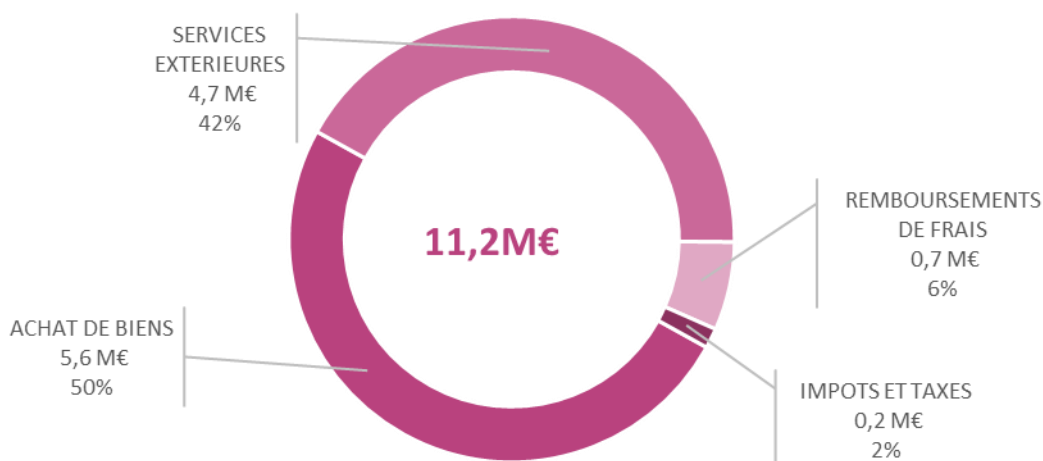


Par rapport à 2020, ces dépenses sont en augmentation de 79,5%. Elle résulte de l'évolution des charges de personnel extérieur. Deux charges nouvelles en 2021, la mise à disposition du personnel du cabinet qui est mutualisé (229 m€) et du personnel mis à disposition dans le cadre des élections (18 m€).

1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
ACHATS DE BIENS	5 935	5 605	94%	5 042	563	11,2%
ENERGIES	2 928	2 801	96%	2 645	156	6%
DENREES ALIMENTAIRES	1 314	1 205	92%	858	346	40%
PRODUITS D'ENTRETIEN	155	162	104%	172	-10	-6%
FOURNITURES	1 067	965	90%	941	24	3%
PETIT EQUIPEMENT	472	472	100%	426	46	11%
SERVICES EXTERIEURS	5 305	4 729	89%	3 749	979	26,1%
LOYERS ET CHARGES	242	230	95%	511	-280	-55%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	700	670	96%	564	106	19%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	440	370	84%	264	105	40%
PRESTATIONS DE SERVICES	481	478	99%	478	0	0%
LOCATIONS MOBILIERES	474	430	91%	340	90	27%
ASSURANCES	255	237	93%	214	23	11%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	228	191	84%	203	-13	-6%
HONORAIRES	619	336	54%	205	131	64%
TRANSPORT	173	136	78%	119	17	14%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	93	59	63%	23	36	157%
AUTRES	1 599	1 593	100%	829	764	92%
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	678	718	106%	791	-73	-9,3%
LAVAL AGGLOMERATION	678	668	99%	774	-106	-14%
BUDGETS ANNEXES	0	6	s.o.	0	6	s.o.
AUTRES	0	43	s.o.	17	27	158%
IMPOTS ET TAXES	189	162	86%	194	-32	-16,4%
TAXES FONCIERES	180	152	85%	186	-34	-18%
AUTRES	9	10	117%	8	2	21%
TOTAL	12 106	11 214	93%	9 777	1 437	14,7%

En 2021, les charges à caractère général se sont élevées à 11,2 M€. Elles se composent principalement des achats de biens (50%), des services extérieurs (42%) et des remboursements de frais (6%).

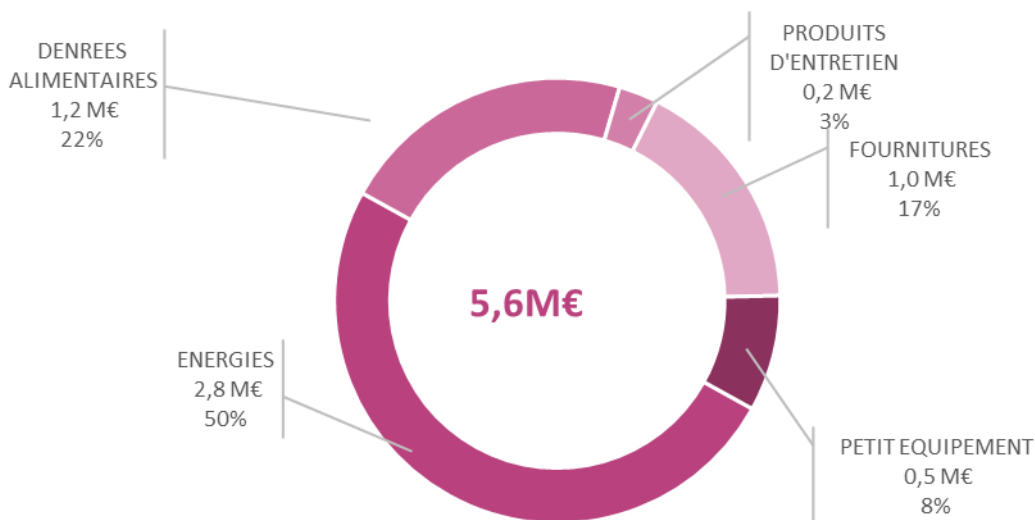


Les charges à caractères général progressent de 14,7 % après avoir connu une diminution inédite de 7,3 % en 2020 du fait des non-dépenses générées par la crise sanitaire.

En 2021, le montant des achats et charges externes est de 212 € par habitant pour la ville de Laval quand le montant de la moyenne de la strate est de 276 € par habitant.

1.2.2.1. Les achats de biens

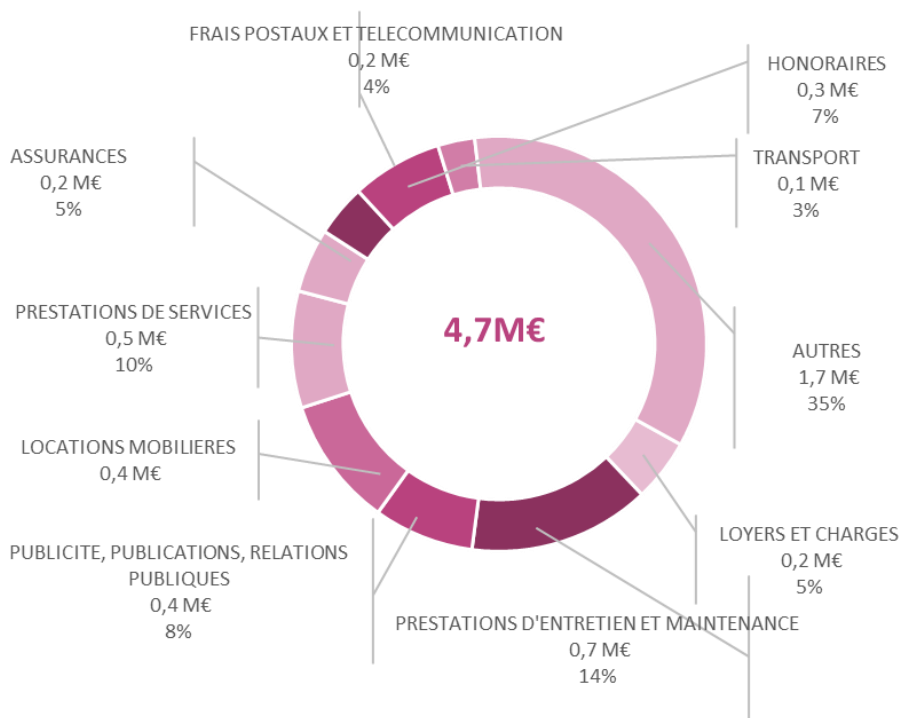
Les achats de biens s'élèvent en 2021 à 5,6 M€ et se composent principalement des dépenses d'énergies (50 %), des denrées alimentaires (21 %), des fournitures (17 %) et des petits équipements (8 %).



Par rapport à 2021, les achats de biens sont en augmentation de 11 % mais retrouvent leur niveau de 2019 (5,6 M€). La commune, qui avait diminué ses dépenses d'énergie et ses achats de denrées alimentaires pendant le confinement, a vu ses services publics fonctionner de nouveau normalement.

1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2021 un budget de 4,7 M€. Ils comprennent les prestations d'entretien et maintenance (14 %), les loyers et charges (5 %), les prestations de services (10 %), les locations mobilières (9 %) et les honoraires (7 %).



A l'instar des achats de biens, les services extérieurs sont en augmentation de 26 % par rapport à 2020 et retrouvent un niveau proche de celui d'avant covid (4,2 M€ en 2019).

La commune a augmenté les crédits dédiés à la voirie et la propreté urbaine (+ 26 m€) et à l'accueil d'apprentis. L'aménagement de la salle polyvalente en centre de vaccination a nécessité un budget de 38 m€.

Une démarche qualité pour améliorer l'accueil des usagers au centre administratif municipal ont été engagées (10 m€). Des projets culturels ont bénéficié de subventions CLEAC (+ 23 m€).

L'acquisition de la salle de danse utilisée par l'USL, auprès de la SEM Laval Mayenne Aménagements a permis de mettre fin au paiement d'un loyer annuel de 153 m€ qui devait être versé jusqu'en 2037.

Suite au transfert de la compétence Théâtre vers Laval Agglomération, le budget principal de Laval ne supporte plus que les charges d'évènementiel : les festivals J2K (0,04 M€) et des 3 éléphants (0,1 M€).

1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 93 %. Ce coût a fortement diminué entre 2020 et 2021 (-14 %) ; certains postes des services techniques mutualisés vacants ont pu être pourvus. La commune a remboursé au CCAS des charges de personnel liées au centre de vaccination (30 m€).

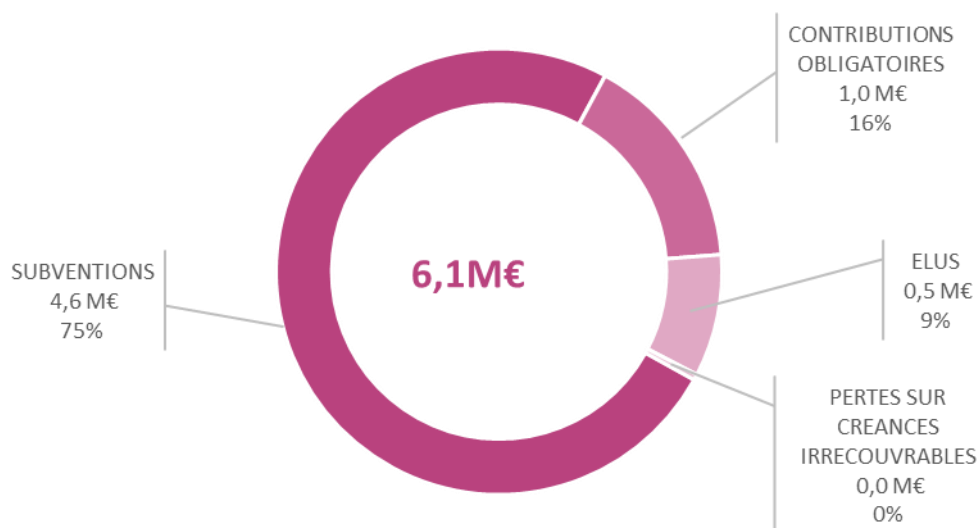
1.2.2.4. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. Par rapport à 2020, cette charge est en diminution de 18 %.

1.2.3. Les autres charges de gestion courante

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS	4 633	4 571	99%	5 022	-451	-9%
ASSOCIATIONS	2 470	2 408	98%	2 282	126	6%
CCAS	2 163	2 163	100%	2 088	75	4%
THEATRE	0	0	s.o.	650	-650	-100%
AUTRES	0	0	s.o.	2	-2	-100%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	1 056	970	92%	994	-25	-2%
ECOLES PRIVEES	1 034	950	92%	992	-42	-4%
COMMUNES	4	2	59%	2	0	-4%
SYNDICAT BASSIN DU VICOIN et SPA	18	18	99%	0	18	s.o.
ELUS	593	542	91%	544	-3	0%
INDEMNITES	440	436	99%	453	-17	-4%
CHARGES SOCIALES	140	99	71%	91	8	9%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	13	7	56%	1	6	759%
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	40	25	63%	61	-36	-59%
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	10	15	148%	30	-15	-49%
CREANCES ETEINTES	30	10	s.o.	31	-22	-68%
TOTAL	6 322	6 108	97%	6 622	-514	-8%

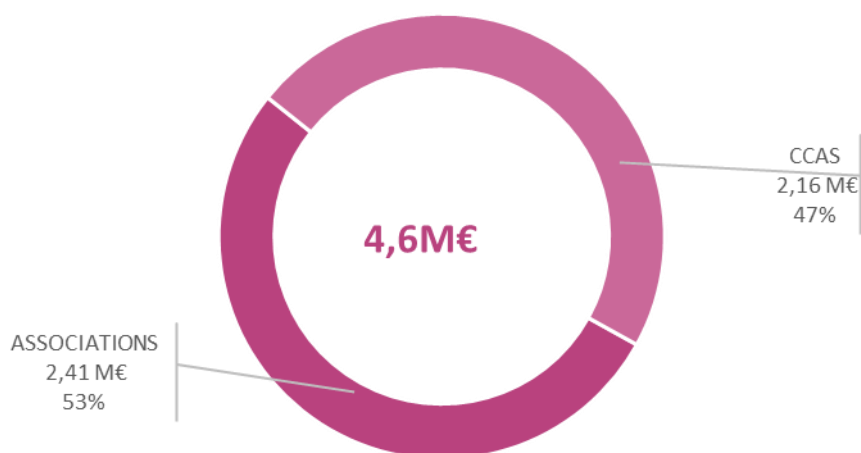
Les autres charges de contributions directes se composent des subventions (4,57 M€), des contributions obligatoires (0,97 M€), des dépenses relatives aux élus (0,54 M€) et des pertes sur les créances irrécouvrables (0,02 M€).



Par rapport à 2020, elles sont en diminution de 7,8 % en raison du transfert des charges de programmation du Théâtre à Laval Agglomération. Le coût de la compétence transféré est prélevé sur l'attribution de compensation.

1.2.3.1. Les subventions

Les subventions sont celles versées aux associations (53 %) et au CCAS (47 %).



Les subventions destinées aux associations ont augmenté de 6 %.

La subvention versée au CCAS s'est accrue de 4 % (soit +198 m€ par rapport au budget primitif 2021). Outre, le remboursement du prêt pour le bâtiment qu'il occupe désormais au Quartier Ferrié (30 m€), le CCAS a dû faire face au surcoût de l'épidémie de Covid-19 nécessitant l'acquisition de matériels sanitaires et entraînant des dépenses de personnel supplémentaires.

Les interventions de maintien à domicile liées à la perte d'autonomie des personnes âgées et à des situations de fragilité psychique se sont également accrues avec le confinement. La participation horaire du Conseil départemental pour les personnes qui relèvent de l'allocation pour personne âgée (APA) est insuffisante, ce qui génère un déficit compensé par la subvention de la ville.

Le CCAS intervient aussi chez des personnes qui ne bénéficient pas de plan d'aides mais qui relèvent d'un public en précarité et vulnérable. Ainsi, le service de portage de repas à domicile a été fortement sollicité pendant le confinement, entraînant une dépense supplémentaire en achat de repas à la cuisine centrale et en renfort de personnel

1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (98 %) qui représente 0,95 M€. Elles sont en diminution en 2021 (- 4 %) du fait d'une baisse du montant forfaitaire attribué par élève dans les écoles privées, accompagnée d'une légère diminution des effectifs dans les écoles élémentaires privées. Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés dans leur commune sont stables et leur volume demeure limité (2 m€).

1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (542 m€) comprennent les indemnités (436 m€), les charges sociales (99 m€) et les frais de mission et de formation (7 m€). Par rapport à 2020, les indemnités ont diminué de 4 % (-17 m€) et plus encore par rapport à 2019 (-29 m€) du fait d'un adjoint en moins, et d'un effort à la baisse de la municipalité.

1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2021 à 0,02 M€ et diminuent fortement par rapport à 2019 (-59%).

1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
INTERETS	1 575	1 497	95%	1 922	-424	-22%
INTERETS ECHUS	1 560	1 541	99%	2 076	-536	-26%
INTERETS NON ECHUS	15	-43	s.o.	-155	112	-72%
AUTRES	1 175	1 138	97%	1 251	-112	-9%
JAMBE PAYEUSE SWAP		0	s.o.	83	-83	-100%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 094	100%	1 094	0	0%
INDEMNITES RESILIATION SWAP	0	0	s.o.	70	-70	-100%
AUTRES	80	44	55%	3	41	1430%
TOTAL	2 750	2 636	96%	3 172	-537	-17%

Entre 2020 et 2021, les charges financières reculent de 537 m€ (-17 %) en raison des différentes renégociations d'emprunts réalisées par la nouvelle équipe municipale. Elles représentent toujours le double de la moyenne nationale par habitant. Le poids des charges financières s'élève à Laval à 50 € par habitant contre 30 € pour la strate nationale.

Cette baisse provient essentiellement de l'opération de refinancement réalisée auprès de la SFIL, par le compactage de trois emprunts souscrits en 2014, 2017 et 2019 pour un capital restant dû de 11 654 m€. Le refinancement a été réalisé à un taux fixe de 0,15 % sur une durée de 11 ans et 9 mois. Le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégré dans le contrat refinancement de 953 m€ est compensé par une diminution de 849 M€ des intérêts. Pour 2021, cette opération a permis de réduire les intérêts de 254 m€ et le capital de 1,55 M€.

Par ailleurs, en novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la commune à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération se traduit par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

Enfin, conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville verse, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1,094 M€. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que DEPFA Bank avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde tout en déboutant la commune de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

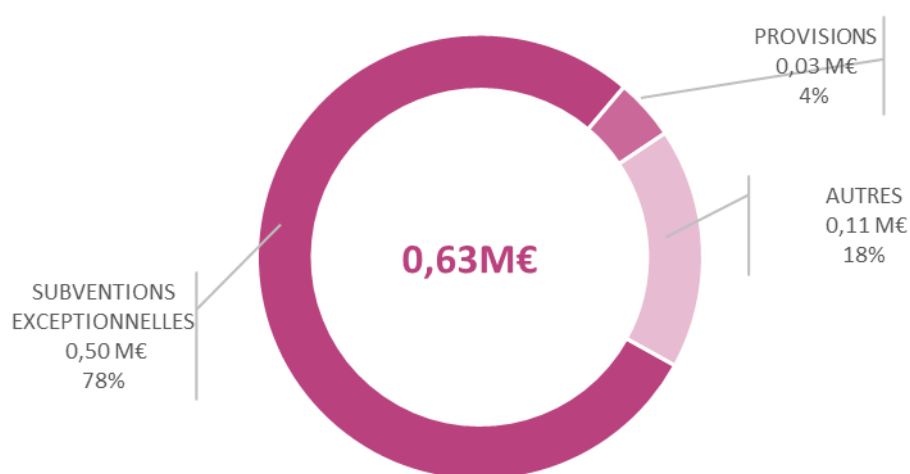
1.2.5. Les dépenses exceptionnelles et provisions

en milliers d'euro	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	CA 2020	Evolution	Evo. %
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	505	499	99%	453	45	10%
BUDGET PARKING	505	493	98%	329	164	50%
AIDES AUX FAMILLES	0	6	s.o.	125	-119	-96%
PROVISIONS	29	28	97%	766	-738	-96%
PROVISIONS POUR RISQUE	29	28	97%	683	-655	-96%
PROVISIONS POUR CLIENT DOUTEUX	0	0	s.o.	33	-33	-100%
PROVISIONS POUR CET	0	0	s.o.	50	-50	-100%
AUTRES	147	111	76%	95	16	17%
TITRES ANNULES	0	6	s.o.	22	-15	-70%
INDEMNISATION PARC STATIONNEMENT	30	31	1	22	9	39%
AUTRES	93	34	0	51	-17	-34%
CENTRE DE VACCINATION	24	40	2	0	40	s.o.
TOTAL	681	638	94%	1 315	-677	-51%

En 2021, les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 0,63 M€, en diminution sensible par rapport à l'année précédente. L'année 2020 avait été marquée par la constitution d'une provision pour faire face à la créance dû à l'Etat pour le complément de prix, issu des cessions des terrains et bâtiments de l'ancien 42^e régiment de transmission (0,68M€).

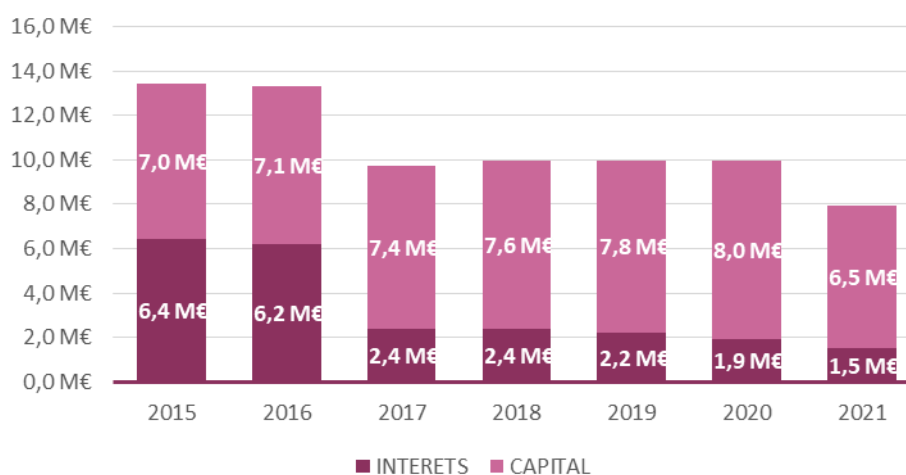
La subvention au budget annexe « parking » augmente sensiblement pour assurer l'équilibre du budget et pallier l'absence de redevance variable prévue dans le contrat de délégation de service publique pour le stationnement. Les périodes de confinement intervenues en 2020 n'ont, en effet, pas permis au délégataire d'atteindre le seuil de chiffre d'affaire déclenchant le paiement de cette redevance.

Le reversement d'une partie de la subvention perçue par l'Agence Régionale de Santé à la coordination médicale du centre de vaccination (0,04 M€).



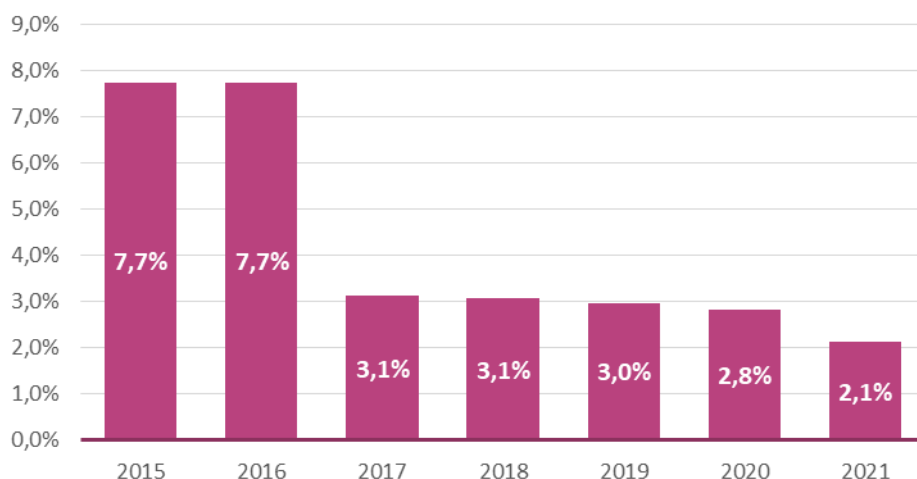
2. LA DETTE

Annuité de la dette



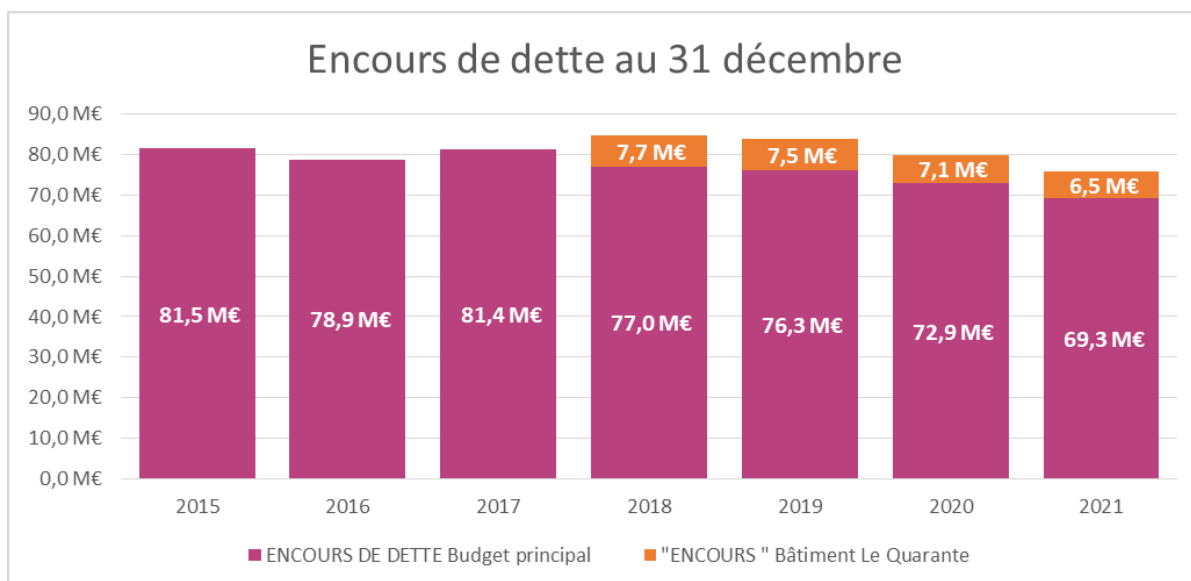
Les intérêts courus de la dette se sont élevés à 1,5 M€ en 2021, en diminution par rapport à 2020 (voir 1.2.4 charges financières). Le remboursement en capital, pour 6,5 M€, est en forte diminution par rapport aux années précédentes. L'annuité de la dette est de 8 M€.

Taux d'intérêt moyen



Le taux d'intérêt moyen poursuit sa diminution et passe de 2,8 % à 2,1 %. L'opération de refinancement à un taux d'intérêt de 0,15 % a contribué à la diminution du taux moyen de l'encours de dette de la commune.

Encours de dette au 31 décembre

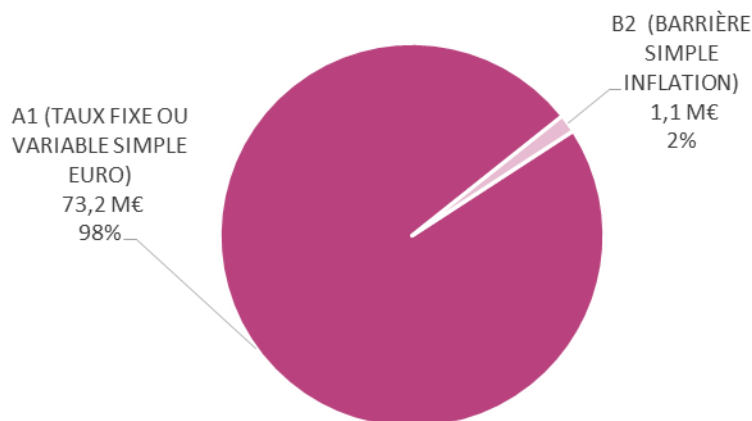


Au cours de l'exercice 2021, la dette du budget principal de la collectivité est repassée sous le seuil symbolique des 70 M€, grâce à un effort significatif de désendettement de 3,6 M€. Les excédents de l'exercice budgétaire 2020 ont été prioritairement affectés à l'autofinancement des investissements, permettant ainsi de réduire le recours à l'emprunt.

Au 31 décembre 2021, l'encours s'élevait à 69,34 M€ soit 1 328 € par habitant ; un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale (1 338 €).

Toutefois, malgré le désendettement opéré par la commune, la dette continue à peser fortement sur sa situation financière. Elle représente toujours 109 % des recettes de fonctionnement contre 77 % pour les communes de sa strate.

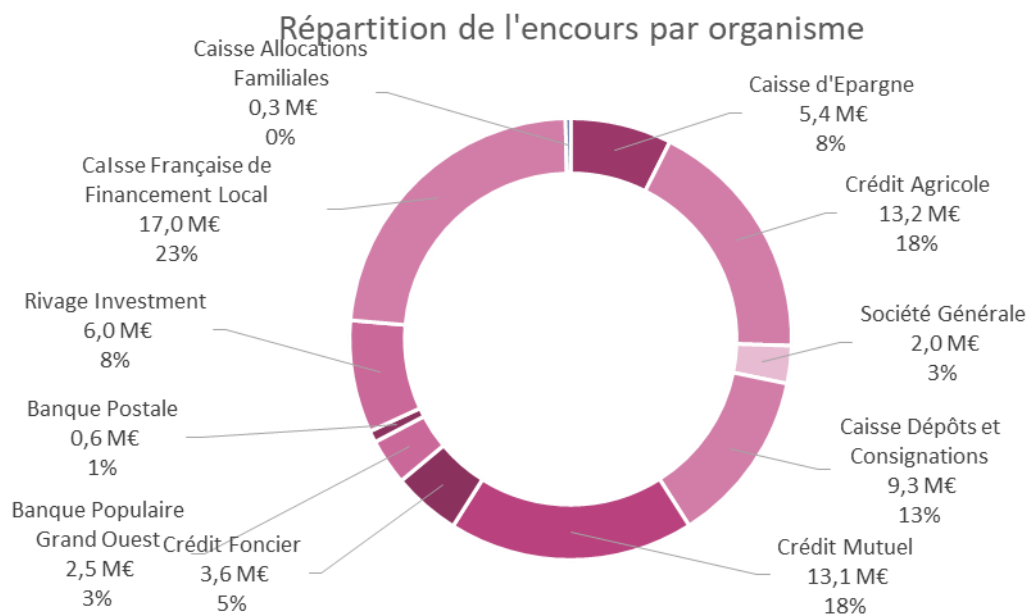
Classement de l'encours selon la charte Gissler



98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 %.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- la Caisse Française de Financement Local (23%),
- le Crédit Agricole (18%),
- le Crédit Mutuel (18%),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (13%).



Deux prêts ont été contractés pour le financement des investissements. Le premier auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 M€ sur une durée de 20 ans au taux fixe de 0,76% et le second auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 M€ sur une durée de 20 ans au taux fixe de 0,87 %. Comme chaque année, un prêt est accordé par la caisse d'allocations familiales au taux de 0% pour un capital 2021 de 0,01 M€.

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS ENCAISSES EN 2021				
ORGANISME	MONTANT DUREE	TAUX	CLST	AFFECTATION
CRCA	2 000 m€ 20 ANS	FIXE : 0,76%	A1	INVESTISSEMENTS 2021
BANQUE POSTALE	988 m€ 20 ANS	FIXE : 0,98 %	A1	INVESTISSEMENTS 2021
CAF	12 m€ 8 ANS	FIXE : 0,00%	A1	MQ AVESNIERES

3. LES INDICATEURS DE GESTION

3.1. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,
- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

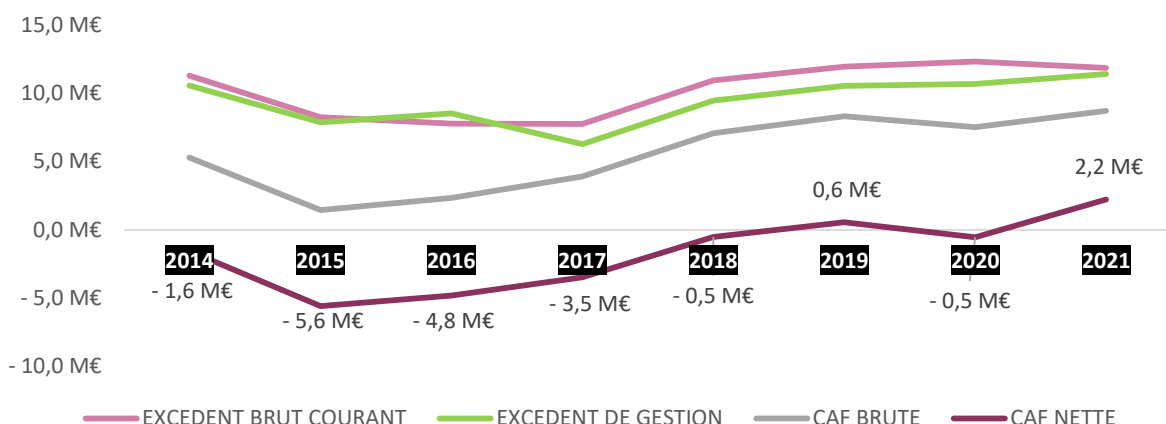
En 2021, les recettes réelles de fonctionnement de 63,6 M€ ont augmenté par rapport à 2020 (62,3 M€). La reprise d'activité des services a permis de retrouver un niveau de recettes se rapprochant de celui d'avant crise. La collectivité bénéficie également de la très bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux grâce à un marché de l'immobilier particulièrement dynamique.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement (55 M€) sont en augmentation maîtrisées par rapport à une année 2020 (54,4 M€) marquée par les restrictions sanitaires. Les dépenses de personnel sont contenues quand les coûts de l'énergie et des denrées alimentaires progressent significativement. La commune a également mis en œuvre les engagements de la nouvelle municipalité. Les subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale progressent, ainsi que les crédits nécessaires pour l'accueil d'apprentis et la réalisation d'une analyse des besoins sociaux.

L'année 2021 marque un tournant pour la collectivité. La CAF brute (8,8 M€) couvre enfin le remboursement du capital de la dette (6,5 M€), ce qui n'était pas le cas ces dernières. Cette épargne participe à l'autofinancement des investissements. Toutefois le montant de CAF brute s'élève seulement à 168 € par habitant contre 227 € pour les communes de la taille de Laval.

La CAF nette atteint, quant à elle, 2,2 M€, un niveau inégalé depuis 2010 pour la commune, ce qui témoigne d'une amélioration de sa situation financière. Toutefois, il convient de souligner que les excédents de la collectivité restent très inférieurs à la moyenne nationale (43 €/hab. contre 96 €/hab). Ils sont les fruits des efforts de gestion de la commune ainsi que d'une dynamique fiscale incertaine. Le ralentissement du marché de l'immobilier, en contractant les droits de mutation, pourrait diminuer, à l'avenir, les recettes de la commune.

Soldes intermédiaires de gestion



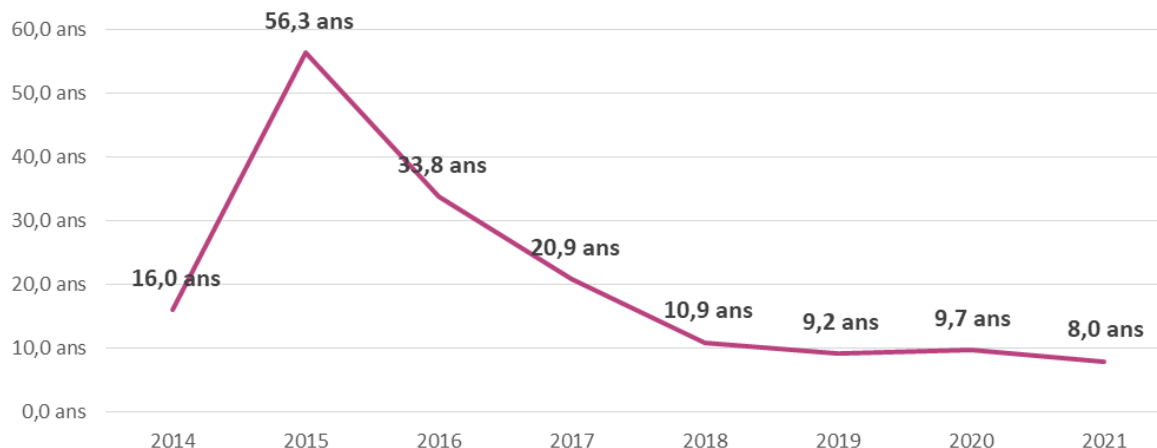
3.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. La commune, après avoir connu des niveaux très inquiétants, jusqu'à 56 ans en 2015, aurait mis, au 31 décembre 2021, 8 ans pour se désendetter contre 9,7 ans un an auparavant.

Cette évolution est le reflet de l'amélioration des résultats de la commune (une dynamique fiscale couplée à une maîtrise des charges) et de son effort de désendettement. Toutefois, Laval reste loin de la moyenne nationale de sa catégorie qui se situe à 5,8 ans.

Capacité de désendettement



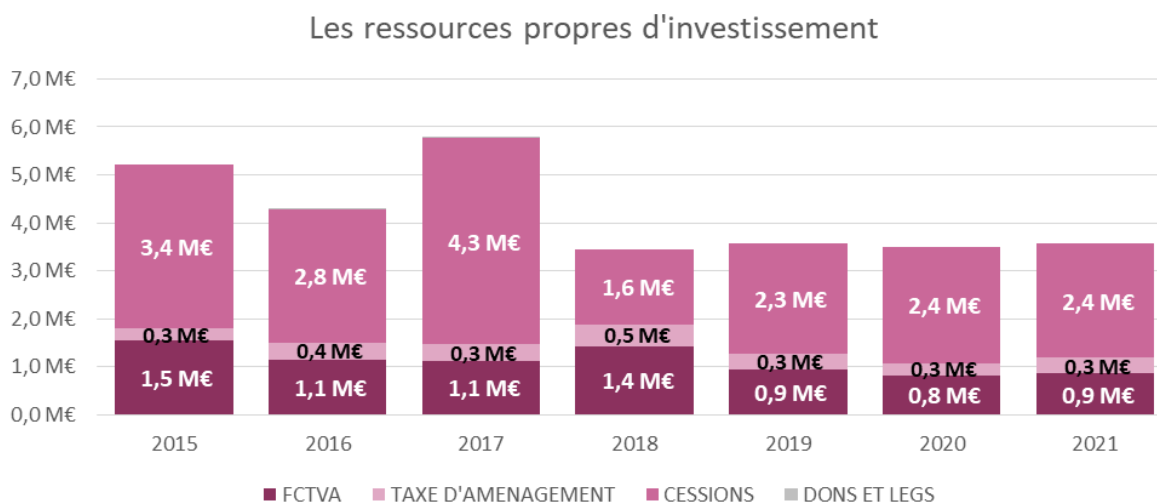
4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

4.1. Les ressources propres d'investissement (RPI)

Les ressources propres d'investissement se composent essentiellement du fonds de compensation de TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement et des cessions. En 2021, les RPI se sont élevées à 3,56 M€, niveau comparable à 2020 avec une légère progression en lien avec l'augmentation de la taxe d'aménagement.

Le FCTVA (0,9 M€) correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2020, dont le volume était particulièrement faible.

La commune a réalisé plusieurs cessions (2,4 M€), notamment celle de l'ancienne caserne Corbineau (1,95 M€), de la Maison Colbus, située rue du D. Rousseau (0,29 M€) et d'un immeuble sis au carrefour aux toiles (0,043 M€). Les versements consécutifs à la vente de St Julien se sont poursuivis (0,5 M€).

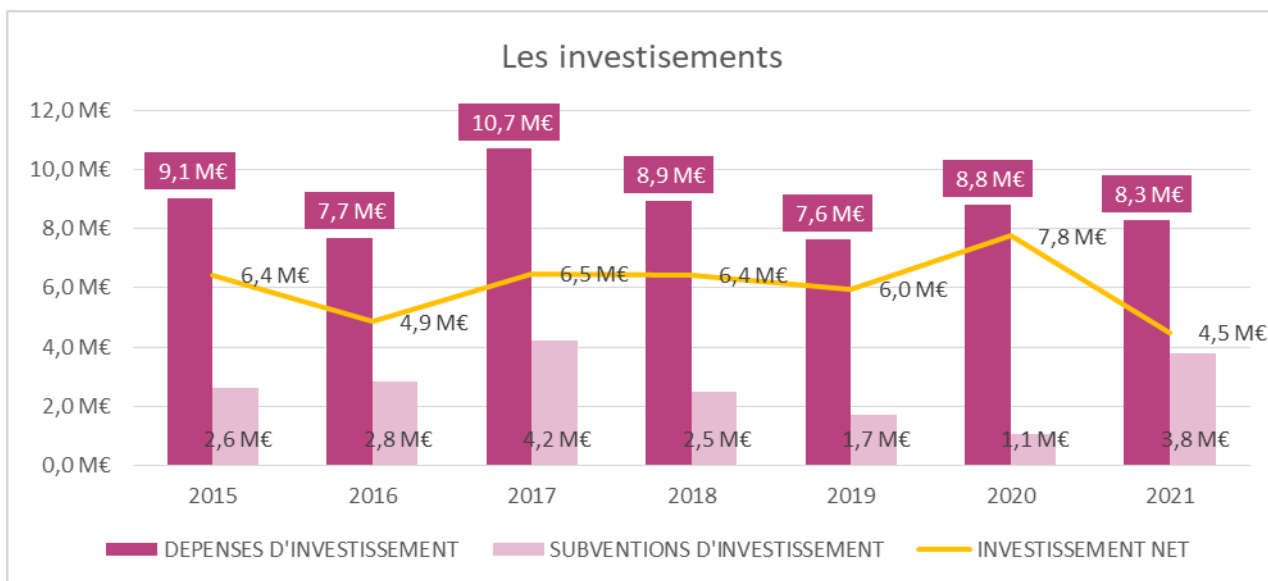


4.2. Les investissements

En 2021, les dépenses d'investissements payées se sont élevées à 8,32 M€, soit à un niveau légèrement inférieur à 2020 (8,81 M€). Les subventions d'investissement perçues se sont élevées à 3,8 M€ en très nette augmentation par rapport à 2020 (1,06 M€). Le montant de la dépense nette est donc de 4,49 M€.

Par rapport aux autres communes de la strate, ce niveau d'investissement est nettement inférieur puisqu'il représente 161 € par habitant pour Laval contre 365 € pour la moyenne de la strate.

Le niveau d'investissement de Laval représente donc 44 % de celui de sa strate démographique. De plus, le taux de mandatement des dépenses est faible (52 %) ce qui est récurrent à la ville et avait été pointé par la chambre régionale des comptes. En tenant compte des reports, le taux d'exécution des investissements s'élève toutefois à 74 %.



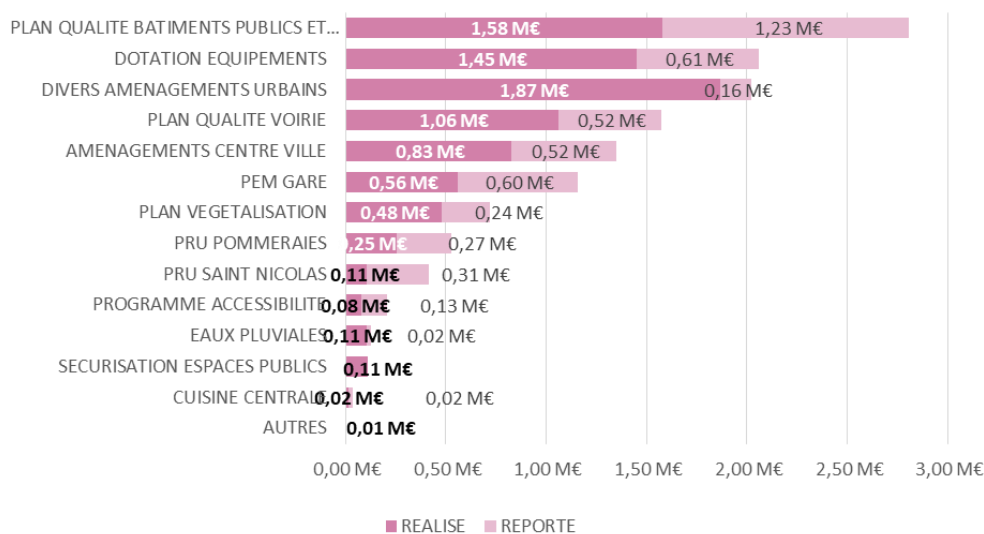
Hors valorisation des travaux en régie, les opérations d'équipements engagées ont atteint 15,27 M€ dont 8,2 M€ ont été mandatés.

Le plan qualité « bâtiments publics » (1,93 M€) a été réorienté, pour rénover un patrimoine municipal souvent très dégradé et réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité. Sa répartition est la suivante : 0,182 M€ pour les gymnases, 0,40 M€ pour les monuments historiques, 0,118 M€ pour le centre administratif, 0,128 M€ pour les écoles primaires et 0,24 M€ pour la cuisine centrale.

La commune s'est dotée d'équipements pour 1,41 M€ dont un budget de 0,327 M€ pour ses véhicules et 0,52 M€ pour ses matériels et ses logiciels informatiques.

Enfin et surtout l'exercice 2021 a vu l'engagement et la poursuite de chantiers majeurs pour l'avenir de la ville : le renouveau de la place du 11 novembre (0,70 M€), la ZAC Ferrié (0,315 M€), la rénovation urbaine du quartier de Saint-Nicolas (0,21 M€).

La commune participe dorénavant annuellement au financement du nouveau conservatoire de musique et de danse, le Quarante, à hauteur de 0,6 M€, par un prélèvement de 15 ans sur son attribution de compensation.



4.3. Le financement des investissements

En 2021, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 8,8 M€ et ont servi à financer les investissements nets pour un total de 8,3 M€. Il en ressort une amélioration de l'excédent global de clôture des années antérieures. Il s'élève à 11,8 M€ au 31 décembre 2021.

5. FOCUS SUR L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

DEPENSES			RECETTES		
	2020	2021		2020	2021
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-200	210	CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES	-839	-91
RESTAURATION SCOLAIRE	-130	-25	RESTAURATION SCOLAIRE	-320	-46
PRODUITS D'HYGIENE	160	11	ALSH	-84	-32
PRESTATION NETTOYAGE ESPACE PUBLICS	37	3	ACTIVITES PERSICOLAIRES	-63	-13
MASQUES	33	16	STATIONNEMENT	-184	
DESINFECTION DES VESTIAIRES		3			
ENERGIES	-230				
FORMATIONS ET DEPLACEMENT	-70		PARTICIPATION FAMILLES PETITE ENFANCE	-188	
RETRANSMISSION VIDEO CONSEIL MUNICIPAL		4			
TRANSPORT ELEVES		-3			
COMMUNICATION COVID 19		1			
CENTRE DE VACCINATION		200	EXONERATIONS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
CHAPITRE 012 - DEPENSES DE PERSONNEL	-497	106	CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	-51	-27
PRIME SPECIAL COVID	103		GRATUITE TERRASSES 2020	-27	-27
BAISSE ACTIVITE LIEE AU COVID19	-530		DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE		
REPAS DES AGENTS	-70	-40	GRATUITE 1ER TRIMESTRE MARCHÉ	-24	
CENTRE DE VACCINATION		146	EXONERATION DROITS DE PLACE FORAINS FOIRAIL		
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	139	26	CHAPITRE 74 - DOTATION & SUBVENTIONS	-71	378
AIDE AUX FAMILLES	125	6	PARTICIPATION CAF PETITE ENFANCE	-26	76
SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ACTION SOCIALE	14	1	PARTICIPATION REGION CENTRE DE VACCINATION		10
CONTRIBUTION OBLIGATOIRE ECOLES PRIVEES		19	PARTICIPATION ARS CENTRE DE VACCINATION		289
			PARTICIPATION ETAT NETTOYAGE DES VESTIAIRES		3
CCAS PRODUITS D'HYGIENE			PARTICIPATION CD53 & REGION POUR LES GYMNASES	-45	
CCAS ERGOTHERAPEUTHE POUR AIDE A DOMICILE					
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	41	80	CHAPITRE 75 - REVENUS DES IMMEUBLES	0	-50
GRATUITE TERRASSES 2019	26		LOCATION SALLE POLYVALENTE		-15
REMBOURSEMENTS ACTIVITES TECHNIQUES MAISONS	15	26	LOYER RESTAURANT FOIRAIL		-19
REMBOURSEMENT SEANCES UNIVERSITE POPULAIRE		8	LOYER CLUB DE BRIDGE		-13
PRISE EN CHARGE LOYER MSP FERRY		6	LOYER BOIS GAMATS		-3
REVERSEMENT SUBV. CENTRE VACCINATION COORDINATION MEDIC		40			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-517	422	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-961	210
SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES		
DEPENSES					
5001 - PLAN QUALITE VOIRIE	4		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0
EXTENSION TERRASSES CAFE	4				
5009 - DOTATION EQUIPEMENTS	44		TOTAL RECETTES	-961	210
ORDINATEURS PORTABLES	44				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48	0			
TOTAL DEPENSES	-469	422			

6. LE BUDGET PARKING

En 2021, la délégataire n'a pas versé de redevance en raison de la crise COVID. En effet la redevance sur le chiffre d'affaires des parkings barrières porte sur les recettes de l'exercice antérieur. En 2020, la ville a touché 160 m€ calculé en lien avec le résultat 2019. En 2021, la diminution des recettes des parcs du délégataire s'explique par la crise sanitaire de 2020. Pour combler ce déficit, la ville doit ajuster le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Elle est passée de 0,32 M€ à 0,49 M€. Depuis 2020, le remboursement en capital de la dette est devenu supérieur aux dotations aux amortissements qui contraignaient précédemment à dégager une CAF nette qui venait alimenter l'excédent global de clôture.

en milliers d'euro	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Produits d'exploitation</i>	0	0	0	0	0	0	0
+ <i>Subvention d'exploitation</i>	572	475	407	336	359	329	493
+ <i>Redevance concessionnaire</i>	11	54	114	173	141	160	
= Produits fonctionnement courant	583	529	521	509	500	489	493
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant	583	529	521	509	500	489	493
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	37	0	0	0	0	0	0
= Excédent de gestion	546	529	521	509	500	489	493
- Intérêts de la dette	237	220	211	200	191	176	164
= CAF brute	309	309	310	309	309	313	329
- Remboursement de capital	247	259	272	285	298	313	328
= CAF nette	62	50	38	25	11	0	1